

2026-053



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 30 mars 2026 – Délibération n°053

Objet : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AUPRES DU SIAEP DU MASSEGROS

**Convocation envoyée,
affichée le : 24/03/2026**

Nombre de membres :

En exercice : 29
Présents : 29
Pouvoirs : 0
Votants : 29
Absents : 0

Résultats :

Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 4

**Liste des délibérations
affichée le : 03/04/26**

L'an deux mil vingt-six le trente mars à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Fabrice FRAYSSINET

Secrétaire de séance : Monsieur Paulin NIBOULIES

Présents : Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Florence RAYNAL - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Vanessa TONNEAU - Bruno PEYRAT - Cindy PÈRE-BEDEL - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Amandine SAINT- ANTONIN - Paul BERGONNIER - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Geoffroy MULLER - Candice AZDAD - René-Paul AVIGNON - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - Mélina COUSI - Damien LAURAIN - Régine ROZIERE - Françoise PRADEL - François - Xavier FABRE – Marion PLENACOSTE – Laurent ROBERT

Absents : Néant

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Causse du Masegros est un établissement public regroupant plusieurs collectivités et assure la gestion du service public de l'eau potable sur leur territoire.

Ses principales missions consistent à capter les ressources en eau, assurer leur traitement, leur stockage et leur transport, puis organiser leur distribution aux habitants. Le syndicat veille également à l'entretien et au renouvellement des infrastructures (réseaux, réservoirs, captages) afin de garantir une alimentation en eau potable de qualité, continue et sécurisée pour les communes adhérentes.

Les membres du syndicat sont :

- Banassac-Canilhac
- La Canourgue
- La Tieule
- Laval-du-Tarn
- Masegros Causses Gorges

2026-053

- Mostuéjols
- Saint-Saturnin de Tartaronne
- Sévérac-d'Aveyron (partie à l'est de l'autoroute + Le Bousquet)
- Verrières
- La Communauté de communes Gorges Causses Cévennes.

Ces collectivités sont représentées au sein du comité syndical par des délégués désignés par leurs conseils municipaux. Pour Sévérac d'Aveyron, il faut désigner 3 titulaires et 2 suppléants.

Les élus proposés sont les suivants : Fabrice FRAYSSINET, Myriam LACAN et Cindy PERE BEDEL pour les titulaires et Béatrice GIRAL VIALA et Marcel LACAN pour les suppléants.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : DE DESIGNER Fabrice FRAYSSINET, Myriam LACAN et Cindy PERE BEDEL titulaires et Béatrice GIRAL VIALA et Marcel LACAN suppléants auprès du SIEAP du Masegros ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

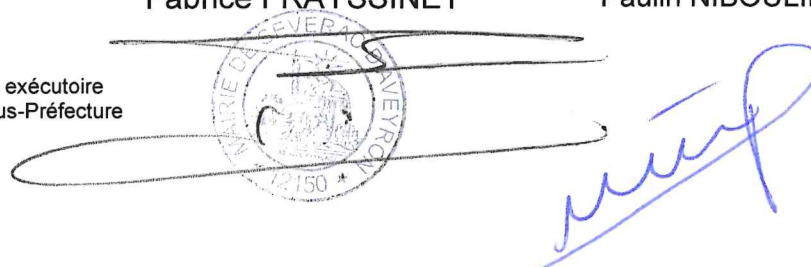
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Fabrice FRAYSSINET

Le secrétaire de séance
Paulin NIBOULIES

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

The image shows an official circular stamp of the commune of Sévérac d'Aveyron. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SEVERAC D'AVEYRON' around the top edge and '150' at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp, extending to the right. The signature appears to be 'Paulin NIBOULIES'.